

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6					1	2	3		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
28	29	30	31				25	26	27	28				25	26	27	28	29	30	31	29	30					

MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5						1	2	1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	29	30	31					26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
						1			1	2	3	4	5	6					1	2	3						1
2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22
23 30	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31				25	26	27	28	29	30		23 30	24 31	25	26	27	28	29

LÉGENDE

- **Ordures ménagères :**
mardi et jeudi
- **Matières recyclables :**
jeudi
- **Encombrants et résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) :**
vendredi
- **Résidus verts et feuilles mortes :**
jeudi, de mai à novembre (variable)
- **Résidus alimentaires :**
mardi, à compter de mai 2019
- **Arbres de Noël :**
3 et 10 janvier
- **Résidus domestiques dangereux (RDD) :**
Samedi 19 mai, de 9 h à 17 h
Stationnement de l'aréna Garon
(11212, avenue Garon)

Samedi 8 septembre, de 9 h à 17 h
Derrière l'école Henri-Bourassa
(6051, boul. Maurice-Duplessis)

SECTEUR 4

CALENDRIER DES COLLECTES 2018

Déposez entre 19 h la veille et 7 h le matin de la collecte.



Montréal-Nord

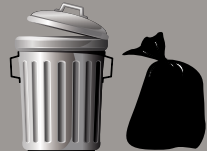
Montréal



ORDURES MÉNAGÈRES

Résidus alimentaires : voir ci-bas.
Pour lutter contre les punaises de lit, les matelas et les objets rembourrés sont ramassés avec les ordures ménagères.

CONTENANTS AUTORISÉS



ENCOMBRANTS ET CRD

Cette collecte comprend les objets encombrants et les CRD (résidus de construction, de rénovation et de démolition) qui sont valorisables.

- **Encombrants**
Électroménagers sans gaz réfrigérant, fours micro-ondes, bureaux, tables, chaises, commodes, bibliothèques, armoires, classeurs et meubles non rembourrés.
- **CRD**
Résidus provenant de la construction, rénovation et démolition résidentielles : bois, gypse, métaux ferreux et non-ferreux, bardeaux d'asphalte, agrégats constitués de brique, de mortier, de résidus de pierre, de terre, d'asphalte et de béton, matériaux de revêtement, verre et plastiques.



MATIÈRES RECYCLABLES

Contenants, emballages ou imprimés faits de :

- Papier et carton
- Verre
- Métal
- Plastique (sauf numéro 6)

CONTENANTS AUTORISÉS



RÉSIDUS ALIMENTAIRES

La collecte des résidus alimentaires est implantée graduellement et remplace l'une des deux collectes d'ordures ménagères (huit logements et moins, sauf exception).

Mai 2016 : secteur 1

Mai 2017 : secteur 2

Mai 2018 : secteur 3

Mai 2019 : secteur 4

CONTENANTS AUTORISÉS : BAC BRUN

À l'intérieur du bac, seuls les sacs de papier et les sacs certifiés « compostables » sont acceptés.



RÉSIDUS VERTS

- Chaume des pelouses
- Résidus du potager et des arbres
- Feuilles mortes
- Branches de conifères
- Rognures de gazon



COLLECTE SPÉCIALE DE BRANCHES DE FEUILLUS

Pour lutter contre l'agrile du frêne, déposez vos branches en vrac, sans les attacher.
Appelez le 311 pour les faire ramasser.

CONTENANTS AUTORISÉS



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Samedi 19 mai, de 9 h à 17 h
Stationnement de l'aréna Garon (11212, avenue Garon)

Samedi 8 septembre, de 9 h à 17 h
Derrière l'école Henri-Bourassa (6051, boul. Maurice-Duplessis)

En tout temps, les citoyens peuvent déposer leurs RDD dans les écocentres.

Ces produits ne doivent JAMAIS se retrouver parmi vos déchets domestiques ou dans le bac de recyclage. Assurez-vous que les contenants sont étanches et hors de portée des enfants.



- Ampoules fluocompactes
- Tubes fluorescents
- Peintures (latex, alkyde, email)
- Teintures, vernis
- Huile à moteur et filtres
- Batteries (acide, plomb)
- Piles rechargeables ou non
- Produits d'entretien ou nettoyants
- Térébenthine, Varsol, essence, alcool
- Pesticides et engrais
- Produits chimiques pour piscine
- Adhésifs, goudron, époxy, décapants
- Aérosols
- Bouteilles de propane
- Mercure (thermomètres)

INFORMATIQUE ET ÉLECTRONIQUE

L'écoquartier de Montréal-Nord offre le service de récupération des ordinateurs et des appareils électroniques. Venez déposer vos appareils au 10861, boulevard Pie-IX (514 326-5447) :

Ordinateurs de bureau et portables, moniteurs, disques durs, claviers, souris, câbles, imprimantes, télécopieurs, photocopieurs, cartouches d'encre, consoles de jeux vidéo, tablettes électroniques, caméras numériques, téléphones fixes et mobiles, téléavertisseurs, systèmes audio-vidéo portables ou non, systèmes de localisation, GPS, téléviseurs, cinéma maison.

NB : Les micro-ondes vont dans la collecte des encombrants.

ARBRES DE NOËL

Mercredis 3 et 10 janvier



Dépouillez l'arbre de Noël naturel de toutes ses décorations (incluant les crochets) afin d'éviter les accidents au moment du déchiquetage.

Ne pas « planter » l'arbre dans la neige où il serait plus difficile de le distinguer des arbres en santé.

DES QUESTIONS ?

PAR TÉLÉPHONE

Composez le 311 et demandez « Montréal-Nord »

SUR INTERNET

Jours de collectes par code postal : ville.montreal.qc.ca/collectes

Information générale sur Montréal-Nord : ville.montreal.qc.ca/mtlnord

Où déposer ce qui ne va pas dans les collectes de la Ville : recreer.ca

